



AVANT PROPOS : LA GRAVEL BLEUE

L'association LE VELO BLEU propose deux épreuves d'endurance encadrées du 15 au 16 avril 2023

Le format des épreuves est le suivant :

- Epreuve 1 : Le tour de Cornouaille – 160 km environ – 15 avril 2023
- Epreuve 2 : Le tour de CCA – 120 km environ – 16 avril 2023
- Epreuve 3 : Les 2 tours (cornouaille + CCA) les 15 et 16 avril avec hébergement+restauration

L'organisation rappelle que pour chacune des courses qu'il s'agit avant tout d'épreuves d'endurance, cyclo-randonnée, regroupant plusieurs types de vélos (vtt, cyclo-cross et gravel bike) et orchestrée dans un esprit d'« aventure sportive », de challenge personnel.

La loi française étant stricte, les deux épreuves de LA GRAVEL BLEUE ne sont pas des compétitions :

Le tour de Cornouaille et le Tour de CCA sont des cyclo-randonnées de moyenne et longue distances (aventure cycliste en autonomie complète) pour les membres de l'association. A ce titre, chaque participant devra adhérer à l'association Le vélo bleu pour participer à l'une des épreuves. La cotisation est fixée à 5,00 € (euros) par adhérent (compris dans les frais d'inscription).

Dans le respect d'une organisation type CYCLO-RANDONNEE, aucun classement ne sera publié à l'arrivée.



SOMMAIRE

ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

- Article 1 : Inscription et participation**
- Article 2 : Documents à fournir à l'organisateur**
- Article 3 - État du participant**
- Article 4 - État du matériel**
- Article 5 - Image et propriété intellectuelle**
- Article 6 - Principe d'autonomie et du « sans assistance »**

ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR

- Article 1 - Inscription et participation**
- Article 2 - Prestations sportives**
- Article 3 - Annulation de l'épreuve / Remboursement**
- Les Coordonnées de l'Organisation/Directeur de l'Épreuve « la Gravel'bleue »**



ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Le participant à l'épreuve 'LA GRAVEL BLEUE » s'engage à respecter expressément et sans réserve l'ensemble des dispositions détaillées dans le présent règlement.

Tout d'abord, le participant déclare être sportif, conscient qu'il s'engage dans une épreuve sportive qui relève d'une certaine préparation physique, technique et mentale. Il donne son accord en pleine conscience pour s'inscrire et pour participer à l'épreuve selon l'ensemble des conditions d'inscription et de participation décrites dans le présent document.

Article 1 : Inscription et participation

Le participant s'engage à :

- Accepter et respecter l'ensemble des conditions et règles définies dans le présent document en payant son inscription à l'épreuve sur la plateforme d'inscription indiquée par l'organisateur.

En effet, l'inscription vaut acceptation du règlement et de l'ensemble des règles décrites ci-après.

- Participer sous sa propre et exclusive responsabilité, à titre privé et personnel pour le loisir.
- Décharger toutes responsabilités l'organisateur ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cette épreuve concernant notamment les blessures, dommages corporels et/ou matériels occasionnés ou subis, en cas d'accident, de vols, de pertes ou dégâts ainsi que tout autre événement et/ou dégradation lors de cette épreuve.
- Renoncer en son nom personnel ainsi qu'au nom de tout ayant droit, dès aujourd'hui, à faire valoir toutes revendications de quelque nature que ce soit ou tout recours contre l'organisateur, et notamment en cas d'accidents, de blessures, vols, pertes, dégâts sur les biens de personnes ou autres, se produisant pendant l'épreuve en question dans le cadre de sa participation à titre privé et personnel.
- Ne pas se retourner en aucun cas contre l'organisateur (personne physique), contre la structure administrative organisatrice (personne morale), ou contre tout autre personne ayant organisé, ou participé à tout ou partie à l'épreuve en question.
- Être en possession d'une assurance responsabilité civile et maladie / accident (recherche, sauvetage, rapatriement), lui garantissant de tous sinistres subis ou causés à des tiers et son aptitude actuelle à la pratique du cyclisme d'ultra distance, d'ultra endurance dans des efforts successifs propres à la longue distance à vélo.
- Participer à titre d'utilisateur de la route à vélo, en respecter le code de la route.
- Il s'agit d'une épreuve qui n'est pas une course, mais une randonnée, une aventure sportive, un loisir dont il a mesuré préalablement les spécificités et la condition physique nécessaire dans les zones, secteurs, domaines, parcs dont il respectera l'environnement et la réglementation en vigueur.
- Avoir au moins 18 ans à la date de l'épreuve. Les mineurs même accompagnés par un adulte, un parent ou autre, ne sont pas admis à participer.
- Payer le droit d'inscription par participant et par épreuve fixé et indiqué sur la plateforme en ligne d'inscription.
- Au droit d'inscription s'ajouteront des frais de service de la plateforme d'inscription en ligne pris en charge par l'organisateur.
- Effectuer l'intégralité du parcours imposé pour être considéré comme finisher.
- Communiquer par mail, uniquement, auprès de l'organisateur en cas de désistement.

Ne sont pas compris dans le droit d'inscription payé par chaque participant :

- Les frais de déplacement et de carburant du domicile du participant au lieu de l'épreuve aller et retour.

- Les frais d'hébergement et de restauration avant, pendant et après l'épreuve.
- Les frais divers d'achat et autre à la discrétion de chaque participant.

Article 2 : Documents à fournir à l'organisateur

Le participant s'engage à :

- Fournir un certificat médical de moins d'un an obligatoirement, à la date de l'épreuve, à déposer directement sur la plateforme d'inscription en ligne, mentionnant la « non contre-indication à la pratique du cyclisme en ultra distance » ou à le fournir le jour de l'épreuve.
- La présentation d'une licence sportive n'est pas acceptée car l'organisateur n'est pas affilié à une fédération sportive délégataire. Il est fait appel à un assureur privé.
- Le certificat médical est obligatoire pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve. A défaut de réception du certificat médical dans les temps, l'inscription ne sera pas prise en compte.
- Être en possession d'une attestation d'assurance en responsabilité civile dématérialisée ou non, qui est la plupart du temps incluse dans l'assurance habitation.
- Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privé être couvert par une assurance en responsabilité civile.

Article 3 - État du participant

Le participant s'engage à :

- Être en bonne santé, ne connaître aucun signe clinique apparent, avoir une bonne condition physique.
- Être sur le plan médical et sanitaire apte à effectuer une épreuve de cyclisme longue distance.
- S'être préparé sérieusement.
- Avoir la capacité à être autonome dans de nombreux domaines (problèmes techniques, physiques, psychologiques, manque de sommeil, installation de bivouac, alimentation...)
- Être pleinement conscient de l'aventure à laquelle il va participer, d'une certaine difficulté, notamment : d'une épreuve non-stop d'ultra endurance en totale autonomie, par conséquent être conscient des risques individuels qu'il prend, à progresser de jour comme de nuit, sur routes ouvertes, sans balisage, sans informations particulières sur le terrain, avec traversées éventuelles d'animaux sauvages...
- Le participant assume donc pleinement et personnellement les éventuelles conséquences, notamment, mais ne se limitant pas aux risques : d'accidents, de chutes, de blessures, de traumatismes, de troubles digestifs, de déshydratation, de maladies, de dégâts matériels, de fatigue, de vols, de pertes diverses...etc.
- Il s'agit d'une activité, certes, de loisir, mais tout de même sportive et dangereuse, de pleine nature où les risques peuvent entraîner une incapacité totale ou partielle, temporaire ou permanente, pouvant aller malheureusement jusqu'à entraîner la mort du participant dans un cas extrême.
- Le participant est responsable et doit être responsable de sa propre sécurité personnelle.
- Il doit notamment savoir se reposer suffisamment. La sécurité fait partie intégrante des paramètres que le participant, doit savoir gérer tout au long de la progression de son aventure.
- Il doit être en pleine capacité de savoir s'adapter à de nombreuses situations et difficultés rencontrées voire prévisibles (difficultés physiques, psychologiques, climatiques, alimentaires, matérielles...).
- Être conscient que l'organisateur n'a pas pour rôle de lui venir en aide, en soutien, ou de lui porter assistance lors des différentes difficultés pouvant être rencontrées.
- Progresser sans contraintes en fonction de son niveau et de sa condition physique du moment.

Le participant accepte donc sans réserve et définitivement, en s'inscrivant et participant à une épreuve de cyclisme longue distance (> 120km) , les risques extrêmes, liés à l'épreuve, pouvant être rencontrés, et de porter seul la responsabilité de tout type de dommage dont il serait victime qui découlerait de sa participation à l'épreuve (dommage physique, mental, moral, matériel, professionnel, financier...)

Le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation, et renonce ainsi à tout recours contre l'organisateur.

Le présent article constitue un élément substantiel à l'acceptation du participant de prendre part à l'épreuve « LA GRAVEL BLEUE », et à celle de l'organisateur de valider l'inscription dudit participant.

Article 4 - État du matériel

Le participant s'engage à :

- Disposer et être responsable de l'état de son vélo, de ses divers équipements / matériels, de s'adapter à l'environnement particulier d'une telle épreuve d'exploration et de sport nature aventure.
- Tester ses équipements sur différents types de parcours en amont de l'épreuve et ne pas attendre le dernier moment.
- Il est impératif de tester les ravitaillements, le positionnement sur le vélo, de vérifier l'usure des pneus, l'usure des plaquettes de freins, et l'usure des cales de chaussures automatiques. La préparation de chacune et chacun conditionne sa propre réussite.
- Avoir un dispositif contre le vol de son vélo avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la disparition, du vol, de la dégradation du vélo des participants et/ou de leur matériel pour manque de surveillance, de négligence alors que le risque était prévisible. Un dispositif pour empêcher et dissuader est donc à mettre en œuvre.
- **Disposer du matériel obligatoire** et indispensable à tout moment, par participant individuel, même si vous roulez en groupe à plusieurs. Le matériel pourra être ajusté en fonction de la période de l'année, le profil et le terrain de jeu exploré : (Selon l'Art R195 du code de la route)
 - > **Un vélo en bon état** avec notamment des pneus et des freins en état de fonctionner en toute sécurité.
 - > **Un casque de vélo** en bon état avec sangles et sans fissures porté obligatoirement toute la durée de l'épreuve.
 - > **Un gilet jaune classique ou de type harnais avec sangles à haute visibilité avec bandes réfléchissantes** porté à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte pluie...).
 - > **Un éclairage avant** blanc sur le vélo avec suffisamment d'autonomie pour la durée de l'épreuve et avec un flux lumineux visible et conséquent (attention au nombre de lumens). A utiliser à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte pluie...).
 - > **Un éclairage arrière rouge** sur le vélo avec suffisamment d'autonomie pour la durée de l'épreuve et avec un flux lumineux visible et conséquent (attention au nombre de lumens). A utiliser à la tombée de la nuit, pendant la nuit, au lever du jour, ou par faible visibilité (brouillard, brume, forte pluie...).
 - > Un second éclairage rouge de secours est fortement recommandé.
 - > **Une couverture de survie** en bon état.
 - > **Un téléphone portable chargé**, allumé, avec appareil photo et chargeur correspondant. L'enregistrement des numéros de l'organisation doit se faire avant le départ.
 - > **Un appareil de navigation** de type vélo ou sur téléphone portable ou sur montre GPS, au choix de chacune et chacun. Toutefois, l'utilisation d'un GPS spécifique de vélo est très fortement recommandée. Chaque participant doit suivre l'itinéraire obligatoire. Le fichier GPX correspondant au tracé proposé sera à télécharger et à intégrer dans votre GPS.
 - > Une batterie de recharge pour les appareils électroniques avec les différents câbles adéquats si le vélo n'est pas équipé de moyeu dynamo.
 - > Vêtements de pluie avec une membrane imperméable, coupe-vent et respirante digne de ce nom.
 - > Vêtements chauds selon la période de l'année et les conditions météorologiques annoncées et probablement rencontrées (résistants à l'humidité, au froid, et au vent).
 - > Gants chauds selon la période de l'année et les conditions météorologiques annoncées et probablement rencontrées (résistants à l'humidité, au froid, et au vent).
 - > **Un kit de réparation** avec le nécessaire habituel (rustines, colle, chambres à air, mèches, démonte pneus, outils multifonctions, dérive chaînes, attaches rapides, patte de dérailleur, plaquettes de frein...).
 - > Une pompe à vélo correspondant aux bonnes valves sur le vélo et sur les chambres à air de secours, même si le vélo est équipé en tubeless.
 - > Un minimum de pharmacie (médicaments de base pour maux de tête, maux d'estomac, coups, hématomes, pansements, compresses, bandes...).
 - > Une paire de lunettes de protection contre le soleil, les projections, les insectes...
 - > **Une réserve d'eau d'environ 1,5 litres.**
 - > **Une réserve de nourriture sucré / salé nécessaire pour progresser plusieurs heures.**
 - > Différents moyens de paiements (carte bancaire et espèces).
 - > Papiers d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis, carte assurance maladie, carte de mutuelle...)

Il ne s'agit ici, que du minimum vital à posséder par chaque participant. A chacun de compléter selon ses besoins habituels et ses capacités personnelles.

Il est important de ne pas choisir le matériel le plus léger, ou le plus fin, mais le bon matériel efficace qui permettra d'assurer la sécurité du participant face aux éléments naturels.

- Faire le nécessaire pour attester de son passage dans les lieux principaux du parcours imposé à l'aide de preuves matérielles (photo envoyée sur le groupe whatsapp de l'épreuve).

Article 5 - Image et propriété intellectuelle

Le participant s'engage à :

- Accepter que l'organisateur puisse utiliser son image dans le cadre de la promotion et du développement des épreuves futures organisées par l'organisateur via différents supports (photos, vidéos, publication réseaux sociaux...etc.) sans limitation de durée.
- Respecter la propriété intellectuelle de l'épreuve à laquelle il participera, il va participer, il participe et il a participé. En effet, le participant reconnaît et consent que tous les droits de propriété intellectuelle en lien direct ou indirect avec l'épreuve, notamment sa désignation, son logo, cartouche, baseline, son format, ses supports de communication et promotionnels appartiennent exclusivement à l'organisateur.
- Reconnaître également et donner son consentement au fait qu'il n'obtiendra aucun droit à la propriété intellectuelle relevant de l'épreuve en raison d'avoir payé son droit d'inscription.
- Ne rien faire qui puisse atteindre aux droits de l'organisateur de l'épreuve en question. Toute image de l'épreuve est alors la propriété exclusive de l'organisateur. Toute communication sur l'épreuve ou l'utilisation de l'épreuve sous quelques formes ou supports que ce soit, devra se faire dans le respect de l'épreuve et selon ses différentes caractéristiques graphiques, juridiques, et avec l'accord écrit de l'organisateur.

Article 6 - Principe d'autonomie et du « sans assistance »

Le participant s'engage à :

- Respecter les règles du code de la route, car toutes les voies de progression utilisées sont ouvertes à toute circulation. Les participants ne sont en aucun cas prioritaires sur les autres usagers de ces mêmes voies empruntées, ils doivent rester courtois en toutes circonstances.
- Respecter les obligations et/ou interdictions temporaires pouvant se trouver sur le parcours imposé. L'organisation de l'épreuve ne permet pas aux participants de ne pas respecter les règles de base, de vie en société, et notamment les propriétés privées.
- Ne pas être aidé par une assistance extérieure connue, préméditée.
- Ne pas avoir, par conséquent, un véhicule d'assistance. Tout véhicule suiveur est strictement interdit. En cas de non-respect de ces règles permettant une équité entre les participants, des sanctions pourront être prises jusqu'à l'exclusion du participant, car l'esprit type à ce genre d'épreuves est bien de respecter la notion d'autonomie et d'avoir une gestion en auto- suffisance. Toute tentative de tricherie ou non-respect des consignes entraînera l'exclusion définitive du participant à savoir (liste non exhaustive) :
 - > Utilisation de moyens motorisés pour progresser
 - > Absence de matériel obligatoire
 - > Assistance interdite
 - > Refus d'appliquer les consignes de l'organisation
 - > Absence de passage sur un check point obligatoire
 - > Non suivi du parcours obligatoire de l'épreuve
 - > Prise de routes interdites en particulier
 - > Utilisation de produits dopants listés par l'AFLD et/ou l'AMA
- Être présent au point de départ défini et à l'heure communiquée dans le Road Book Épreuve.
- A suivre l'intégralité du parcours imposé et unique par l'organisateur sans aucun autre moyen de locomotion que son propre vélo.
- A respecter le tracé proposé, et donc faire demi-tour en cas d'erreur d'orientation et ne pas couper pour reprendre la trace plus loin. Toute sortie de la trace GPS à un point pour un besoin quelconque (nourriture, matériel, eau, hébergement...) devra être repris au point GPS quitté.
- A passer par les points de passage obligatoire, les points de contrôle dits CP (« Check Points ») indiqués dans le Road Book Épreuve et faire valider son passage à toute heure du jour ou de la nuit auprès de l'organisation et/ou en prenant une photo en selfie du lieu en question.

Les membres de l'organisation aux CP ne sont pas là pour porter assistance aux participants, mais simplement pour

les renseigner et les orienter éventuellement.

- Respecter la nature et les lieux qu'il traverse et qu'il va utiliser tout au long de sa progression :
 - > l'environnement en général,
 - > les milieux naturels,
 - > les espaces naturels sensibles,
 - > les espaces naturels protégés.
- Garder ses déchets, ses débris d'emballage de nourriture, de matériel... etc. Il est strictement interdit de les jeter en pleine nature, complètement contraire à la philosophie de l'épreuve et sous peine d'être disqualifié de l'épreuve.
- Respecter le calme et la tranquillité des lieux lors de l'établissement d'un bivouac, lors de passages en pleine nuit, ou lors de traversée de forêt, de sous-bois, de communes.
- Ne pas commettre de dégradation et/ou d'infraction dans tous lieux et propriétés.
- Respecter les personnes qu'il rencontre, les autres usagers sur tout type de voie (piétons, cyclistes, chevaux, véhicules motorisés...etc.)
- Privilégier de rouler en file indienne plutôt qu'en peloton de plusieurs participants pour éviter toute gêne des véhicules motorisés afin d'assurer la sécurité des participants.
- Respecter les consignes / recommandations de l'organisateur dans l'intérêt de toutes et tous, qui en aucun cas ne sont là pour ajouter des contraintes inutiles et non justifiées aux participants, bien au contraire !
- Prendre note que l'organisateur se limite au parcours mentionné, reconnu, et transmis dans le Road Book Épreuve. Entre le départ et l'arrivée, chaque participant évolue avec vigilance et respect des participants, des bénévoles, des usagers, de l'environnement, du principe « Partageons la route » et sous ses stricts choix de comportements et donc de sa stricte responsabilité.
- Faire preuve d'indulgence envers toutes les populations croisées, rencontrées (participants, organisation, spectateurs, grand public...etc.).
- **Contactez les secours en appelant les pompiers (18) ou le SAMU (15) en cas d'accident ou de blessures graves ainsi que l'organisateur** dont le numéro sera indiqué dans le Road Book Épreuve et à enregistrer dans son téléphone obligatoirement. Il est important d'être conscient qu'un participant blessé, ou souhaitant abandonner peut attendre plus longtemps que prévu les secours et l'organisation, liés notamment à l'environnement, la météo, et les différents aléas de l'épreuve. La sécurité des participants dépendra alors de la qualité du matériel, du contenu choisi et emporté avec soi.
- Se secourir soi-même et/ou assister d'autres participants en danger, en grande difficulté ou même victime d'un incident / accident. Il appartient à chaque participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours ou en demandant à un autre participant de le faire pour lui. L'assistance d'une aide extérieure, celle d'un participant, un médecin, secouriste, pompier, ambulance, hôpital... est possible et recommandée. Dans ce cas, le participant pourra éventuellement, s'il le souhaite, reprendre l'épreuve à l'endroit où il a été assisté ou évacué.

En cas de blessures au cours de l'épreuve, les frais dus aux moyens de secours ou d'évacuation mêmes exceptionnels devront être pris en charge par le participant secouru. Il devra également gérer lui-même son retour à l'endroit quitté du parcours. Il en est de même si le participant demande à l'organisateur de faire appeler les secours. **C'est pourquoi le participant doit avoir souscrit une assurance adéquate garantissant tout type de dommage survenu pendant l'épreuve.**

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin à la progression d'un participant sur l'épreuve qui présenterait des signes apparents et avancés d'une trop grande fatigue ou des blessures trop importantes. Le participant accepte donc sans réserve cette possibilité de se voir mettre hors épreuve. Pour autant, cette disposition ne signifie nullement que l'organisateur a un rôle de surveillance du participant, quant à sa santé ou ses capacités physiques et mentales.

- Se soumettre à l'autorité d'un médecin ou d'un personnel médical à qui il aurait fait appel, et s'engage à accepter leur décision.
- Contacter l'organisateur par téléphone en cas de souhait d'abandonner.
- Anticiper un éventuel abandon pour organiser son évacuation et/ou rapatriement. En effet, le participant ayant accepté les risques extrêmes de l'épreuve du présent règlement, décharge expressément et irrévocablement l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu.
- Être AUTONOME dans différents domaines :
 - > Savoir réparer, dépanner son vélo avec le matériel adéquat (bris de chaîne, usure des plaquettes, crevaisons, chutes...)
 - > Savoir utiliser son appareil de navigation afin de suivre le tracé proposé par l'organisateur car il n'y a aucun balisage sur le parcours (ni panneaux, ni rubanises, ni balises, ni indications).
 - > Savoir se nourrir, s'hydrater, se reposer quand le besoin se fait ressentir. Avoir toujours de quoi manger en

secours en cas d'imprévu (barres de céréales, pâtes de fruits, gels, fruits, biscuits sucrés / salés...).

> Savoir anticiper ses besoins en nourriture et hydratation avant la fermeture des commerces pour attaquer une progression nocturne dans les meilleures conditions.

> Savoir écouter son corps.

> Savoir protéger son corps contre le chaud, contre le froid, contre le soleil, contre les frottements, contre les blessures minimes, les douleurs musculaires et articulaires.

> Savoir se loger selon ses propres choix et ses besoins (bivouac selon les règles locales, camping, gîte, hôtel, chez l'habitant...)

> Être autonome en électronique (batterie téléphone, GPS, différents éclairages...).

> Les seules assistances permises et autorisées sont celles que l'on peut rencontrer dans la vie courante, dans la vie quotidienne telles que des magasins de centre-ville, des magasins de grande surface, des commerçants, des restaurants, des gîtes, des hôtels, des habitants, des résidents... etc.

> Savoir gérer son itinéraire, sa progression, son sommeil, et donc par conséquent sa sécurité.

> Savoir analyser la situation dans tout contexte, prendre de la hauteur et du recul afin de prendre la bonne décision selon le contexte du moment...

- Plusieurs kilomètres dans les jambes
- Peu ou pas dormi
- En pleine nuit
- Sous une pluie battante
- Froid
- Brouillard
- Ne pas être certain du lieu où l'on se trouve
- Manque d'eau, de nourriture
- Manque d'éclairages, de batteries GPS et/ou de téléphone
- Absence de réseau

EN CONCLUSION :

- Il n'y a donc pas réellement de règles, de contraintes, de normes !
- La seule règle principale à retenir est de toujours rester en sécurité, cf. matériel nécessaire et indispensable, savoir être autonome comme dans la vie privée !
- La règle de vivre l'épreuve à fond, de manière individuelle mais en la partageant !
- Les autres règles seront édictées par la nature elle-même !

LE PARTICIPANT S'ENGAGE À VIVRE UNE RÉELLE EXPLORATION DE SOI ET DU TERRITOIRE PROPOSÉ, VÉRITABLE EXPÉDITION DE SPORT-NATURE-AVENTURE POUR SE CRÉER DESSOUVENIRS, SES SOUVENIRS !



REGLEMENT DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur représente, justifie et s'engage à posséder le plein droit, à l'exploiter de manière légitime pour toute la durée de l'épreuve, afin d'assumer et respecter ses engagements selon le présent règlement.

L'organisateur s'engage à utiliser tous les moyens à sa disposition pour organiser, gérer, et mettre en œuvre cette épreuve.

Article 1 - Inscription et participation

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du participant une plateforme d'inscription en ligne permettant au participant ainsi que le site internet de l'association organisatrice de l'épreuve.

- De prendre connaissance de la nature et caractéristiques de l'épreuve à laquelle il va s'inscrire.
- De télécharger les documents officiels tel que le présent règlement.
- De saisir ses coordonnées personnelles.
- De déposer en ligne ses documents administratifs.
- De payer en ligne son inscription par carte bancaire de manière sécurisée et fiable.
- De prendre contact avec l'organisateur.
- De s'inscrire dans la limite du nombre de participants défini par l'organisateur. Il n'y a pas de sélection, de choix. Le principe est celui du premier arrivé, premier servi.

Article 2 - Prestations sportives

L'organisateur s'engage à :

- Proposer un parcours unique, jamais réalisé, d'aventure, de découverte, d'exploration à effectuer en non-stop et en totale autonomie.
- Faire découvrir aux participants un territoire nature, sauvage, authentique, méconnu ou peu connu avec de nombreuses richesses naturelles, patrimoniales, et architecturales.
- Souscrire à une assurance privée en responsabilité civile.
- Transmettre par mail aux participants quelques jours avant le départ de l'épreuve un Road Book Épreuve avec les dernières informations et consignes. Il comprendra des informations pratiques sur les lieux, le déroulement détaillé de l'épreuve, des ajouts ou précisions du présent règlement.
- Transmettre par mail le fichier GPX de la trace à suivre dans le but de découvrir, explorer un territoire, barouder sur une trace vraiment outdoor !
- Mettre en place une messagerie instantanée pendant le déroulement de l'épreuve et quelques jours avant le départ, afin de transmettre à tout moment, toutes les informations et consignes utiles à la progression des participants dans les meilleures conditions possibles.
- Être présent au départ, sur le parcours et à l'arrivée pendant la durée totale de l'épreuve d'environ 10h. Tout participant qui n'atteint pas l'arrivée avant la fin de l'épreuve et qui souhaite continuer de manière indépendante ne pourra le faire qu'après avoir informé l'organisateur. Le participant pourra alors poursuivre son aventure toujours sous sa propre responsabilité et toujours en parfaite autonomie.
- Mettre en place des points de passage obligatoire, des points de contrôle dits CP (Check Point) sur le parcours avec des membres de l'organisation.
- Mettre en place un ravitaillement d'arrivée pour un moment convivial.
- Permettre aux participants de vivre une Aventure Sportive et Humaine inoubliable !

Article 3 - Annulation de l'épreuve / Remboursement

L'organisateur s'engage à :

- Tout faire et mettre en œuvre pour permettre la tenue de l'organisation de l'épreuve dans les meilleures conditions possibles. Si par suite d'un cas de force majeure tel que défini ci-après, l'organisateur de la « GRAVEL BLEUE » était amené à ne plus pouvoir remplir tout ou partie de ses obligations respectives, l'exécution du présent règlement et donc des différentes obligations serait suspendue jusqu'à la fin de l'événement de force majeure.

Ainsi, aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'une inexécution ou mauvaise exécution du règlement d'organisation consécutive à un cas de force majeure et aucun dommage et intérêt ne pourra lui être due à ce titre. Sera considéré comme cas de force majeure au sens juridique :

- une épidémie, une pandémie, un accident, un incendie, une grève, ou autre litige similaire, émeute ou soulèvement populaire, guerre, acte d'un ennemi public, acte de terrorisme ou criminel, acte législatif, opération militaire, ordre ou acte du gouvernement (régional ou national), faits de rébellion, cataclysmes naturels tels qu'inondations ou autres événements climatiques, non générés par le fait de l'organisateur empêchant ou rendant particulièrement difficile l'exécution du règlement, qu'il intervienne ou non directement au sein de l'organisation, ou qu'il provienne notamment de toute nouvelle disposition d'ordre administratif, législatif et/ou réglementaire ayant force obligatoire comme par exemple une décision préfectorale dans un contexte de pandémie nationale.

- Informer les participants dans les meilleurs délais si en cas d'évènement de force majeure, les parties devront prendre toutes les mesures appropriées dans le but d'atténuer ses effets. Cela inclut, le cas échéant, l'obligation de trouver une autre date pour l'épreuve si l'évènement de force majeure empêche toute tenue de ladite épreuve aux dates initialement prévues. En outre, les parties devront prendre les mesures qui affecteront le moins possible la capacité de l'une ou l'autre partie à remplir ses obligations dans le cadre du présent règlement.

En particulier, toute annulation devra uniquement être envisagée en dernier recours par les parties, après que toutes les solutions à leur disposition auront été dûment considérées à savoir :

- > Différer le départ de quelques heures
 - > Modifier des barrières horaires
 - > Modifier le parcours
 - > Neutraliser l'épreuve
 - > Arrêter l'épreuve en cours
 - > Annuler l'épreuve
-
- Rembourser le participant à 100% 15 jours maximum avant la date de l'épreuve.
 - Rembourser le participant à hauteur de 50% 7 jours maximum avant la date de l'épreuve.
 - Ne pas rembourser le participant moins de 48h avant le début de l'épreuve.
 - Rembourser le participant dès que possible pour raison médicale uniquement. Le participant devra donc présenter un certificat médical valide pour attester de son état de santé.

Les Coordonnées de l'Organisation/Directeur de l'Épreuve et du Cycliste

Les coordonnées de chacune des deux parties (sauf si l'autre est informée autrement par écrit) sont comme suivant:

L'association : LE VELO BLEU représentée par son Président, Ivan Fouillé

Le Cycliste : selon les informations données lors de son inscription.